

PROGRAMME DE FORMATION

CACES® R.486 — Initial — Catégorie B (PEMP groupe B, type 1 ou 3)

R486 B

CERTIFICATION(S) VISÉE(S)

CACES® R486 Catégorie B —
RS RS7001
Certif. INRS

INFORMATIONS CLÉS

Durée totale	21h (7h théorie + 7h pratique + 7h test CACES)
Effectif	1 à 6 stagiaires
Validité	60 mois
Public visé	Salariés appelés à conduire une PEMP du groupe B (nacelle articulée, télescopique ou ciseaux multidirectionnelle) : ouvriers du BTP, couvreurs, façadiers, charpentiers, monteurs de structures, élagueurs, techniciens de l'éclairage public, agents de maintenance industrielle, personnel événementiel (rigging, audiovisuel).
Prérequis	Avoir 18 ans révolus. Aptitude médicale à la conduite des PEMP, comportant si nécessaire les examens visuels, auditifs et psychotechniques. Savoir lire, écrire et comprendre le français. Aucune expérience préalable requise mais une expérience d'engin automoteur est un plus.
Accessibilité PSH	Formations accessibles aux personnes en situation de handicap. Un référent handicap est à votre disposition pour étudier les adaptations nécessaires (matériel, durée, support, accompagnement). Nous contacter en amont de la session pour préparer l'accueil.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Distinguer les caractéristiques techniques des PEMP du groupe B (EN 280:2013)
- Maîtriser la réglementation R.486 et les obligations associées à la conduite des PEMP
- Évaluer la stabilité spécifique à chaque groupe (avec ou sans déport) et lire les courbes de charges
- Effectuer la prise de poste, les vérifications et la mise en configuration des PEMP B
- Conduire et manœuvrer une PEMP groupe B en sécurité
- Savoir repérer et prévenir des risques inhérents liées aux chantiers
- Réussir le test théorique et pratique du CACES® R.486 catégories B ($\geq 70\%$)

PROGRAMME DÉTAILLÉ

► PROGRAMME THÉORIQUE (7H)

1. Le dispositif CACES® et le cadre réglementaire
 - Recommandation R.486A, Code du travail R.4323-55 / R.4323-56
 - Arrêté 2/12/1998, autorisation de conduite, dispense R.386
2. Technologie des PEMP — vue d'ensemble
 - Sources d'énergie, terminologie, caractéristiques générales
 - Organes de sécurité communs (arrêt d'urgence, limiteurs, asservissements)
 - Postes de commande, alarmes, dispositifs de contrôle position transport
3. Spécificités du groupe A
 - Élévation verticale, ciseaux, mâts verticaux
 - Hauteur plancher ≥ 5 m, stabilisateurs manuels amovibles
 - Limites d'emploi : intérieur, extérieur, vent
4. Spécificités du groupe B
 - Élévation multidirectionnelle, bras articulé, télescopique, jib
 - Hauteur plancher ≥ 9 m, déport ≥ 4 ou 6 m
5. Stabilité (groupes A et B)
 - Conditions d'équilibre, centre de gravité, moment de renversement
 - Différences A / B : déport, force latérale, courbes de charges
 - Lecture des courbes selon configuration
6. Risques liés à l'utilisation des PEMP
 - Renversement, chute de hauteur, heurts, écrasement
 - Lignes électriques, environnement, conditions climatiques
 - Risques spécifiques au déport (groupe B)
 - Risques liés à la translation en position haute (type 3)
7. Exploitation, vérifications, conduite à tenir
 - Opérations interdites, EPI, adéquation à l'opération
 - Documents obligatoires, anomalies, conduite en cas d'incident

► PROGRAMME PRATIQUE (7H)

1. Prise de poste et vérifications
 - Notice, VGP, vérification visuelle, dispositifs de sécurité
 - Mise en configuration, stabilisateurs amovibles
 - Repérer les risques liés aux chantiers baliser la zone d'évolution
 - Vérification de l'environnement de travail (météo, vent, coactivité)
2. Conduite, déport et travail multidirectionnel
 - Translation avant et arrière en position basse / haute, dans le sens de la marche /perpendiculaire/inverser
 - Déplacement de la plate-forme sous une paroi plane, au dessus d'une paroi plane, le long d'une paroi et dans un espace limité
 - Déplacement dans un espace restreint
3. Manœuvres de secours, communication, fin de poste
 - Descente de secours, signaux conventionnels (FDE 52-401)
4. Fin de poste
 - repli de la PEMP en position transport ou repos
 - Contrôle des anomalies éventuelle après utilisation
 - Compte rendu au responsable ou au loueur de la PEMP
 - Maintenance premier niveau /mise à jour du carnet de bord

► TEST CACES (7H)

Ttest CACES R486A (7heures)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

Méthodes	Formation présentielle. Alternance d'apports théoriques (diaporama, vidéos INRS, photos d'accidents) et de mises en situation pratiques sur PEMP représentatives de leur catégorie (norme EN 280:2013). Exercices individuels, études de cas, manipulation des organes de service. Support stagiaire remis en début de session.
Évaluation	Évaluation en cours de formation sous la forme de mises en situation, quizz. Évaluation finale sanctionnée par le passage d'un test CACES. Épreuves théoriques par QCM 100 questions (≥ 70 %) et épreuves pratiques sur le et/ou les engins représentatif de la catégorie ciblée (≥ 70 % sur chaque thème de la grille A3/2 R.486A), réalisées par un testeur de l'OTC distinct du formateur.

Sanction	En cas de réussite : délivrance de la certification CACES R486A correspondant au niveau visé. Attestation de fin de formation remise à tous les participants.
-----------------	--

Moyens pédagogiques et techniques

Salle de formation équipée (vidéoprojecteur, paperboard, table d'étude). Aire d'évolution dégagée, plane et stabilisée. PEMP représentatives (type 1 et/ou type 3, groupe A et/ou B) avec leur notice d'instructions, rapport de VGP en cours de validité et certificat de conformité. EPI fournis : casque, chaussures de sécurité, gants, harnais antichute avec longe et absorbeur d'énergie, gilet rétro-réfléchissant. Balisage et plots de circulation, charges étalonnées, courbes de charges, matériaux pour exercices de manutention.

PROFIL DU FORMATEUR / TESTEUR

Personnel qualifié dans la formation et l'évaluation des formations techniques de conduite d'équipements

MODALITÉS D'ACCÈS ET TARIFICATION

Délai d'accès	Inscription possible jusqu'à 5 jours ouvrés avant le démarrage de la session, sous réserve de places disponibles. Délai standard : 2 à 4 semaines entre la demande et la mise en formation, le temps de constituer le groupe et de réserver la PEMP représentative.
Tarif / financement	Tarif disponible sur devis. Cette formation peut être prise en charge par les OPCO (Opérateurs de Compétences) dans le cadre du plan de développement des compétences sous réserve de certification Qualiopi / nous consulter. Nous contacter pour tout renseignement : contact@acaforma.com — 06 58 78 80 53.

SUIVI POST-FORMATION

À l'issue de la formation : remise au stagiaire du résultat des épreuves théoriques et pratiques, du certificat CACES® (si applicable) et de l'attestation de formation. Transmission à l'employeur d'une fiche d'aide à la délivrance de l'autorisation de conduite. Suivi post-formation à 3 mois (mesure de transfert en situation de travail) et à 12 mois (impact mesuré sur la sécurité et la prévention des accidents). Recyclage recommandé tous les 5 ans (CACES).

INDICATEURS QUALITÉ — RÉUSSITE ET SATISFACTION

Organisme récemment créé : cette formation n'a pas encore d'historique de sessions. Les taux de réussite et de satisfaction seront publiés sur <https://sfformation.fr> dès la réalisation des premières sessions (mise à jour au minimum mensuelle).